

Projet Pédagogique des temps périscolaires
2023/2024

Ecole Élémentaire Paul Langevin



Directrice Périscolaire LE GOAREGUER Marie

Mairie des lilas

Sommaire

<u>I/ PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE</u>	5
a) <u>Situation géographique</u>	5
b) <u>Description des locaux</u>	5
c) <u>Public accueilli</u>	5
d) <u>Moyens humain</u>	5
e) <u>Moyens financier</u>	9
f) <u>Formation</u>	9
<u>II/ FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE</u>	10
a) <u>Modalités d'inscription</u>	10
b) <u>Protocole relatif aux modalités d'accueil (voir annexes)</u>	10
c) <u>En cas d'accident</u>	10
<u>III/LA VOLONTÉ D'ACCUEILLIR TOUS LES ENFANTS</u>	11
a) <u>PAI</u>	11
b) <u>Accueil des enfants en situation de handicap</u>	11
<u>IV/ INTENTIONS PÉDAGOGIQUES</u>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
a) <u>Objectifs généraux</u>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
b) <u>Organisation des groupes</u>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
c) <u>Palette générale d'activités proposées</u>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
d) <u>Thème de l'année</u>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<u>V/ PROJETS TRANSVERSAUX ET TEMPS FORTS</u>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
a) <u>Droits de l'enfant et Education à l'Egalité Filles-garçons</u>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
b) <u>Semaine du handicap</u>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
c) <u>Education au développement durable</u>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
d) <u>Les Lilas sur Sports</u>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
e) <u>Fête de fin d'année</u>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
f) <u>Kermesse</u>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
g) <u>Projet passerelle</u>	22
<u>VI/ LA PLACE DES PARENTS</u>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
a) <u>Information et échanges : réunion rentrée / temps conviviaux</u>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
b) <u>La mise en place progressive d'Ateliers portes ouvertes</u>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<u>VII/ ÉVALUATION</u>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
a) <u>Réunion d'équipe</u>	19
b) <u>Bilan d'activité</u>	20

Intro : Un projet pédagogique qui s'inscrit dans le cadre du Projet Educatif de Territoire

Les temps périscolaires sont des moments d'ateliers, de repas ou de repos, en respectant le rythme, l'âge, la capacité d'autonomie et les besoins des enfants.

Nos objectifs principaux :

- Rendre l'enfant autonome par la formulation et la réalisation de projets individuels.
- Responsabiliser l'enfant par son intégration à des projets collectifs.
- Le confronter aux joies et contraintes de la vie en collectivité.

Les accueils périscolaires sont pour les enfants de véritables lieux d'éducation et de socialisation. Situés à l'articulation des différents temps de vie (école et famille), ils doivent être coordonnés et complémentaires.

L'adulte ne fait pas à la place de l'enfant, mais organise pour qu'il puisse apprendre et faire par lui-même. Néanmoins, ces temps restent des moments de détente pour ces derniers. Nous ferons le maximum pour que chacun puisse y trouver son bien-être.

La Charte de la pause méridienne

La charte de la pause méridienne Durant l'année 2023, plusieurs groupes de travail composés de représentants d'agents de restauration, d'entretien, d'animateurs et les directeur.rice.s de l'Education Nationale ont été constitués pour participer à la construction d'une charte de la pause méridienne. Cette charte vise à être un outil de référence, un ensemble de repères pour quiconque souhaite connaître les priorités de la politique de restauration scolaire de la Ville des Lilas, mais également une ligne directrice pour tous les partenaires en charge de cette pause méridienne. Elle a aussi pour finalité de faire connaître les valeurs et les objectifs poursuivis. Ce document sera disponible dans le courant de l'année 2024.

Grandes lignes PEDT

Le PEDT est un projet conçu dans l'intérêt de l'enfant, au service de sa réussite éducative et de son bien-être.

Il met en place un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. Le PEDT en assurant, notamment en fin d'après-midi, l'organisation d'une offre d'activités périscolaires en continuité et en complémentarité avec l'école, facilite les organisations familiales. Il répond aux besoins de prises en charge des enfants, surtout pour les parents qui travaillent. Avec la présence de l'école, l'existence d'une offre d'activités périscolaires de qualité dans le cadre d'un PEDT est un facteur favorable à l'installation ou au maintien des familles dans les territoires.

Les collectivités signataires d'un PEDT et déclarant au moins un accueil de loisirs périscolaires peuvent bénéficier d'un cadre réglementaire adapté pour les accueils de loisirs périscolaires : un taux d'encadrement plus souple (un animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans au lieu de 14, un animateur pour 14 enfants au lieu de 18 pour les enfants de plus de 6 ans).

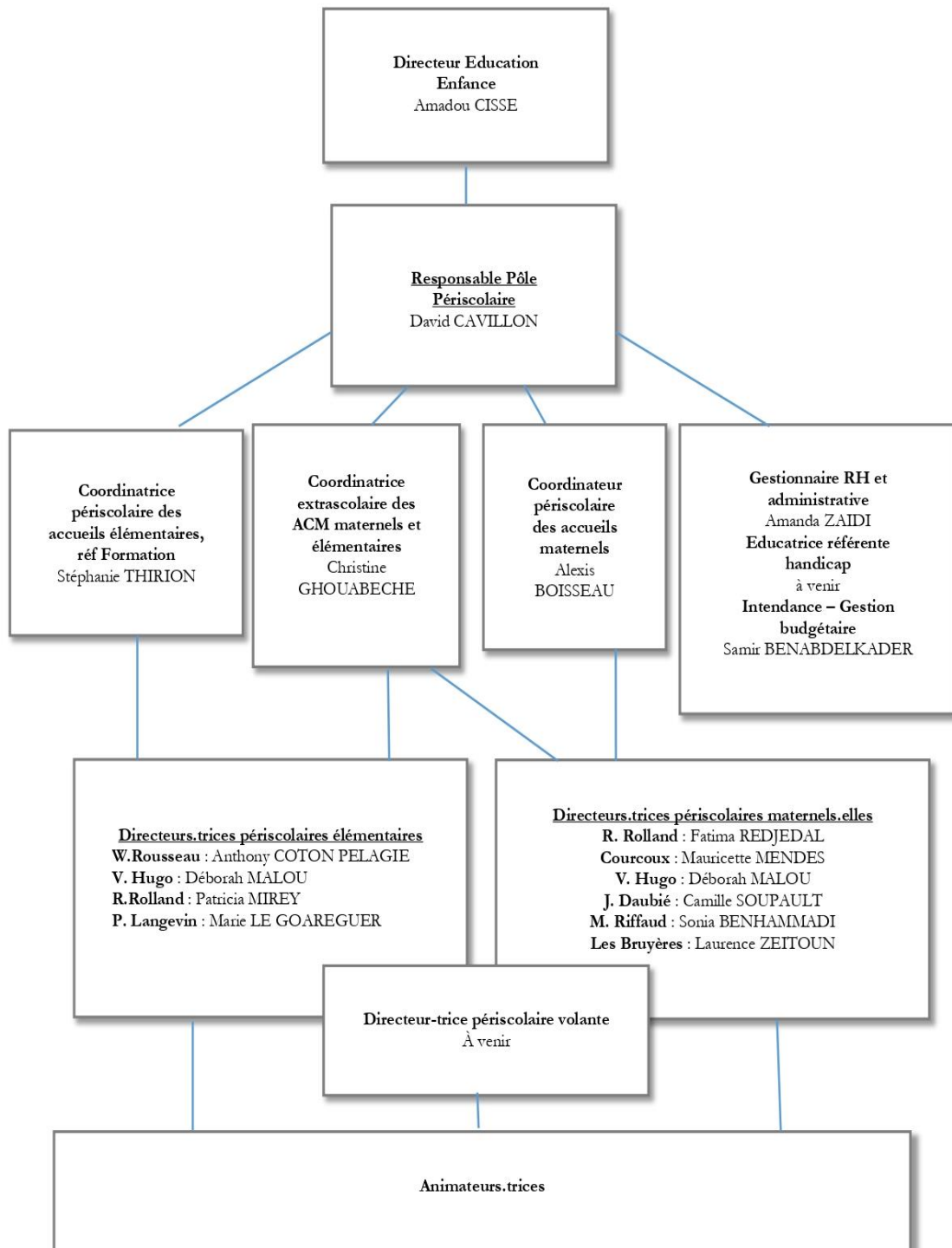
Toutefois, la ville fait le choix de maintenir sur son secteur périscolaire le taux hors PEDT d'un animateur pour 10 enfants en maternelle et d'un animateur pour 14 enfants en élémentaire et sur le centre de loisirs d'un animateur pour 8 enfants en maternelle et d'un animateur pour 12 enfants en élémentaire.

Laïcité

La laïcité est un pilier de la République, un des principes forts de la démocratie française. La ville des Lilas veille à ce que ses agents respectent leur obligation de stricte neutralité et exercent leurs fonctions dans le respect du principe de laïcité. A ce titre, ils s'abstiennent notamment de manifester, dans l'exercice de leurs fonctions, leurs opinions religieuses et politiques.

Les animateurs ont conscience qu'en tant qu'éducateurs leur attitude personnelle a une influence dans le développement des projets qu'ils sont amenés à conduire ou à accompagner.

Conscients de cette influence, les animateurs doivent adopter en toutes circonstances une attitude laïque basée sur le respect de l'autre, de ses différences et la prise en compte des avis de tous (enfant, équipe d'animation), qui permette de favoriser l'autonomie des enfants dont ils ont la charge, leur construction citoyenne et leur capacité d'écoute et d'ouverture.



PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Situation géographique

L'école Élémentaire Paul Langevin se situe en face du fort de Romainville. Proche du lycée Paul Robert. Elle est également située en face de la résidence de l'Avenir.

B. Description des locaux

Répartie sur deux bâtiments :

- Le bâtiment principal : Comprend l'entrée principale, le bureau du directeur, les deux préaux, la bibliothèque, la salle vidéo, 11 classes ainsi que 3 blocs sanitaires enfants et adultes.
- Le bâtiment secondaire : Comprends une salle d'art plastique, 5 classes, deux blocs sanitaires et le restaurant scolaire.
- Extérieur : Une cour avec un grand plateau habillé de bac à fleurs et d'un préau.

Public accueilli

On accueille des enfants élémentaires âgés de 6 à 11 ans.

- À l'accueil du matin nous avons une moyenne de 15 enfants du CP jusqu'au CM2
- Sur la pause méridienne, nous avons une moyenne de 280 enfants répartis en deux services
 - ✓ 1^{er} service 140 enfants de CP, CE1 et une classe de CE2.
 - ✓ 2^{ème} service 140 enfants avec 2 classes de CE2, les CM1 et CM2.
- Sur l'accueil du soir nous avons une moyenne de 35 enfants allant du CP au CM2.
- Au post étude, à partir de 18h00, environ 15 enfants.

■ Moyens Humains

a) L'équipe d'animation :

Elle se compose d'une directrice périscolaire titulaire du BAFD. Elle gère l'organisation des temps non-scolaires.

D'une équipe composée de :

- 13 animateurs.trices diplômés.ées du BAFA
- 3 animateurs.trices non diplômés

b) Le Rôle et les missions du directeur.trice :

- Accompagner l'équipe d'animation à l'écriture de leurs projets d'animations
- Ecrire le projet pédagogique en lien avec le projet éducatif de la collectivité (municipalité) et des projets d'animations
- Connaitre et se tenir informer de la réglementation de la DDCS
- Coordonner l'équipe d'animation
- Animer les réunions avec l'équipe
- Veiller à la mise en place des projets d'animation et des activités adaptées au public accueilli
- Veiller à l'organisation sur le terrain.
- Veiller à la mise en place des règles de sécurité, hygiène et bien être de l'enfant
- Veiller à une bonne communication avec la coordinatrice des écoles élémentaires, les parents et l'ensemble des partenaires (le corps enseignant, les ATSEM les agents de service...)

c) Moyens Financiers

- Dans le cadre de leur politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, la Caf soutient le développement et le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement périscolaire déclaré auprès des services départementaux de la jeunesse (DDCS), en attribuant chaque année une subvention aux villes qui répondent à cette obligation.
- Un **budget pédagogique** est octroyé à chaque structure en fonction du nombre d'enfant accueilli. Cette somme permet de se fournir en matériel fongible (jeux, peintures, feuilles...)

d) Formation :

La formation professionnelle est un outil majeur à la disposition de tous les agents du service périscolaire, elle permet d'acquérir de nouvelles connaissances et de développer des compétences.

Il existe différentes formations :

- Formation de professionnalisation au 1er emploi
- Formation de professionnalisation tout au long de la carrière
- Formation de perfectionnement
- Formation d'intégration
- Formation personnelle
- Préparation concours ou examen professionnel

Une coordinatrice en charge de la formation sur le service périscolaire, renseigne, propose et sollicite les agents pour se former tout au long de leur carrière, mais également à évoluer professionnellement en passant des concours de la fonction publique. Les animateurs possèdent pour une grande majorité le BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), mais également le PSC1 (prévention et secours civique) diplôme de secourisme.

De nombreuses formations sont dispensées au CNFPT (centre national de la fonction publique territoriale). Il est l'acteur principal de la formation professionnelle des agents des collectivités territoriales.

En début d'année, nous avons travaillé sur un plan de formation que nous proposerons sur notre service pour les 3 prochaines années :

Formation pour répondre aux obligations réglementaires :

- SB (surveillant de baignade), BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), BAFD (brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport).
- Sécurité et secours au travail (SST), équipement de protection individuelle (EPI) et prévision des recyclages.

Formation pour faciliter l'inclusion des enfants :

- Former les animateurs.trices à la psychologie des enfants aux besoins éducatifs particuliers.

Accompagner les agents dans leur évolution de carrière :

- Échange de savoirs et mobilisation des ressources présentes sur la Ville.
- Approfondissement des connaissances du statut de la fonction publique territoriale.
- Besoin de se familiariser avec les outils informatiques et numériques.
- Élaboration et écriture de projets.

Technicité du métier d'animateur et/ou directeur

- Travail sur le thème de la santé.
- Risques et dangers des écrans et réseaux sociaux, équilibre alimentaire, hygiène bucco-dentaire.
- Technique d'animation.
- Montage photos/vidéos, sports, Arts plastiques, Grands jeux, Danse, Savoir conter et jeux théâtraux...
- Développement durable « Eco-môme »
- Connaissance de l'enfant et de ses besoins
- Analyse de pratique
- Communication et autorité bienveillante

FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

Modalités d'inscription

L'accès aux services d'accueil de loisirs nécessite une inscription annuelle préalable renouvelable au début de chaque année scolaire à l'aide de la fiche sanitaire (indispensable en cas d'accident pour les services de santé ainsi que pour prévenir les familles), que la fréquentation de l'enfant soit quotidienne ou occasionnelle. La fiche sanitaire doit être retournée au service de l'ETE.

Aucun enfant ne pourra être accepté aux accueils périscolaires ni au centre de loisirs sans que sa fiche sanitaire n'ait été retournée dûment remplie.

Tout changement en cours d'année (téléphone, adresse, personnes autorisées à venir chercher l'enfant...) doit impérativement être signalé au service Périscolaire ou au service Education.

L'accueil du mercredi

Les enfants de Paul Langevin sont accueillis sur le centre de loisirs Jean Jack Salles.

- Matin avec repas 8h/9h30 jusqu'à 13h15
- Après-midi sans repas (13h15 jusqu'à 16h30/18h45)
- Journée complète (8h/9h30 jusqu'à 16h30/18h45).

Le thème de cette année sera « le carnaval »

En cas d'accident

Pour les petits accidents, l'enfant sera directement soigné par l'équipe d'animation (nous disposons de désinfectant, compresses stériles et pansements ainsi que de poches froides). La famille sera prévenue immédiatement par téléphone ou au moment de récupérer l'enfant, en fonction de la gravité.

En cas d'accident plus grave (chute sur la tête par exemple), nous faisons appel aux secours directement puis suivons les instructions reçues. La famille est contactée juste après ou simultanément par un autre adulte.

Une déclaration d'accident permet ensuite aux parents de mener à bien les démarches de soin de l'enfant.

LA VOLONTÉ D'ACCUEILLIR TOUS LES ENFANTS

PAI

Le projet d'accueil individualisé concerne les enfants atteints de troubles de la santé tels que :

- Pathologie chronique (asthme, par exemple),
- Allergies,
- Intolérance alimentaire.

Le PAI est un document écrit qui permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité.

Le PAI est élaboré à la demande de la famille et/ou du chef d'établissement avec l'accord de la famille.

Il contient les besoins spécifiques de l'enfant et est établi en concertation avec le médecin scolaire, de la Protection maternelle et infantile (PMI), ou le médecin et l'infirmière de la collectivité d'accueil.

Les besoins thérapeutiques de l'enfant sont précisés dans l'ordonnance signée par le médecin qui suit l'enfant pour sa pathologie.

Il est signé par les différents partenaires convoqués au préalable par le chef d'établissement puis diffusé aux personnes de la communauté éducative concernées.

Le PAI concerne une pathologie ou un trouble constaté pendant l'année scolaire. Sa durée de validité peut donc varier. Il peut être reconduit d'une année sur l'autre et être revu et adapté en cas d'évolution de la pathologie.

Lorsqu'il s'agit d'un PAI alimentaire, il est le plus souvent préconisé par le médecin scolaire, un panier repas qui doit être fourni par la famille pour le repas du midi et le goûter. Dans ce cas, la famille doit fournir tous les éléments qui composent le panier repas de l'enfant (pain, couverts et assiette compris).

■ Accueil des enfants en situation de handicap

La ville des Lilas s'inscrit dans une démarche d'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures municipales périscolaires (matin-midi et soir en période scolaire) et extrascolaires (centre de loisirs) au-delà de l'application de la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances.

En effet, lorsqu'un enfant est reconnu en situation de handicap par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), pour faciliter son inclusion au sein du groupe un animateur est affecté à l'accompagnement de cet enfant sur les temps périscolaires qu'il fréquente. Sur la pause méridienne, il pourra s'agir d'un animateur ou d'un(e) AVS qui remplit cette mission.

Dans le cadre du centre de loisirs, une rencontre préliminaire est organisée avec le(s) parent(s) de l'enfant en situation de handicap afin d'en connaître un peu plus sur ses habitudes et ses particularités dans le but que son individualité au sein du groupe soit prise en compte. Un protocole est établi ayant pour objectif de garantir la qualité de l'accueil de l'enfant, ainsi que la qualité des relations entre les équipes d'animation et les familles.

Une sensibilisation au handicap de plusieurs jours est dispensée à chaque animateur volontaire dans la perspective de s'occuper de ce public d'enfants spécifiques. Ainsi, l'animateur qui devient référent, permet d'assurer à l'enfant en situation de handicap une stabilité de repère et favorise son évolution, sa construction au sein de la collectivité.

La présence sur le service périscolaire d'une référente handicap, comme personne ressource, nous permet de mener un suivi des enfants en situation de handicap encore plus individualisé et plus adapté. Les deux principales missions de cette éducatrice de formation résident dans l'accompagnement sur le terrain des animateurs dédiés à cette mission et dans le déploiement de modules de formation, de temps d'échanges avec l'ensemble de ces animateurs référents. Le poste reste vacant à ce jour.

INTENTIONS PÉDAGOGIQUES

Les temps périscolaires sont des moments d'ateliers, de repas, de repos, en respectant le rythme, l'âge, l'autonomie et bien sûr les besoins des enfants.

L'ACCUEIL MATINAL	
Développer le dialogue avec les parents pour améliorer l'accueil	Le matin est un moment charnière pour l'enfant car il passe d'un univers familial à un univers scolaire. Nous lui proposons donc des activités calmes pour qu'il puisse commencer sa journée en douceur (la lecture, le dessin, les puzzles ...). Pour les plus actifs nous leur proposerons des jeux de construction, jeux de société...
Permettre aux enfants un réveil en douceur.	
Favoriser leur choix	

La pause méridienne :

Le repas est un moment convivial qui permet à l'enfant de se socialiser et de découvrir les goûts et les saveurs. Mais pas seulement, il apprend le savoir être (politesse, autonomie.) À ce titre se sont aussi des temps d'apprentissages.

Tous les enfants seront sensibilisés à l'importance de l'hygiène. Ils seront systématiquement sollicités à tirer la chasse d'eau, à se laver les mains et jeter l'essuie mains à la poubelle après chaque utilisation.

Les enfants pourront aller aux toilettes, seuls.

SECTIONS	RÔLE DE L'ADULTE	TYPES D'APPRENTISSAGES
CP, CE1	- Être à table avec les enfants. - Aider matériellement à la prise du repas. Sensibiliser à la découverte du goût.	La vie collective, la maîtrise d'une fourchette et d'un couteau, la découverte de certains aliments, Se repérer dans la structure... Puis il apprendra à se servir seul, la notion de partage, manger proprement avec une serviette, débarrasser son couvert et le mettre au milieu de la table, laisser sa place propre, ne pas couper la parole et discuter sans crier...
CE2, CM1, CM2	Il doit participer à leur éducation en leur rappelant certaines valeurs telles que : l'autonomie, la politesse, le respect des règles, la tolérance etc.	

Accueil du soir

OBJECTIFS DES ACTIVITES	
Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
Développer l'imagination, la créativité	Proposition d'activités manuelles. Création de plusieurs danses.
Développer la motricité	Mise en place de parcours de motricité. Jeux musicaux. Apprentissage de danses. Découverte de jeux de coopération
Aider l'enfant à avoir confiance en lui	Représentation des danses et chant devant les camarades

Organisation des groupes

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h25/8h25	<i>Accueil périscolaire</i>	<i>Accueil périscolaire</i>		<i>Accueil périscolaire</i>	<i>Accueil périscolaire</i>
8h30/11h20	CLASSE	CLASSE	Accueil 8h-9h30	CLASSE	CLASSE
11h20/13h20	Pause méridienne	Pause méridienne	Centre de loisirs et repas 9h30-13h30	Pause méridienne	Pause méridienne
13h30/16h20	CLASSE	CLASSE	Centre de loisirs 13h30-16h30	CLASSE	CLASSE
16h20/18h45	<i>Accueil périscolaire</i>	<i>Accueil périscolaire</i>	Sortie 16h30- 18h45	<i>Accueil périscolaire</i>	<i>Accueil périscolaire</i>

L'accueil du matin :

Horaires : 7h30-8h25 Effectif : 15 enfants

Encadrement : 3 animateurs

Les animateurs installent le préau avant l'ouverture. L'accueil se fait par une arrivée échelonnée des enfants à partir de 7h30, les animateurs les prennent en charge.

Pour démarrer la journée en douceur, plusieurs coins libres seront mis à disposition ou installés à la demande des enfants. Ceux préférant le calme pourront utiliser : des livres, un espace dessin, puzzle.

Et pour les plus actifs des coins : jeux de construction, jeux de société, kaplas etc.

L'accueil se termine à 8h25. Les enfants sont envoyés dans la cour où ils retrouvent leurs instituteurs.trices.

Journée type de La pause méridienne :

Le Directeur de l'école est signataire de la pause méridienne. À ce titre il est aussi responsable de l'organisation.

Journée type de la pause méridienne :

Horaires : 11h20 - 13h30 **Effectif :** 280 enfants **Encadrement :** 16 animateurs

2 services de restauration sont mis en place dans les réfectoires. Sur Paul Langevin un service à table est proposé aux enfants.

1er service : 140 enfants – 8 animateurs et 1 directrice périscolaire

- 11h20 :** Les animateurs.trices référents.tes de chaque classe récupèrent les enfants. CP, CE1, CE2 sont récupérés dans les classes. CM1 et CM2 sont récupérés sur le plateau dans la cour. (En temps de pluie dans le 2^{ème} préau).
- 11h30 :** Repas
- 12h15 :** Sortie du réfectoire. Passage aux toilettes.
- 12H30 :-** Début des ateliers pour les CP, CE1 et une classe de CE2
- 13h20 :** Relais des enseignants.

2ème service : 140 enfants – 8 animateurs et 1 Directrice périscolaire

Les enfants du deuxième groupe de restauration est constitué de CE2, CM1 et CM2. Les animateurs.trices sont assis.se à table au centre du réfectoire. Le repas est un moment convivial privilégiant le dialogue avec les enfants.

- 11h20 :** Les animateurs récupèrent les enfants du CP et du CE2 dans leur classe et les CM1, CM2 dans la cour sur le plateau puis les rassemblent dans le préau afin de leur annoncer les activités prévues que chaque enfant puisse choisir ce qu'il souhaite faire.
- 11h30 :** Début des ateliers.
- 12h20 :** Rangement des ateliers et passage aux toilettes.
- 12H25 :** Repas.
- 13h15 :** Sortie du réfectoire (passage aux toilettes pour ceux qui le souhaitent).
- 13h20 :** relais des enseignants

Journée type de l'accueil du soir :

Horaires : 16h30-18h45 **Effectifs :** 35 enfants **Encadrement :** 4 animateurs.trices et une directrice périscolaire.

- 16h30 :** Les animateurs récupèrent les enfants dans le préau. Les enfants qui ne sont pas inscrits au périscolaire, partent avec leurs parents ou vont à l'étude
- 16h40 :** Les animateurs et les enfants se rendent au goûter dans 1 réfectoire. Passage aux toilettes.
- 17h05 :** Sortie du réfectoire. Passage aux toilettes et début des ateliers.
- 17h15 :** Ouverture des portes.
- 18h45:** Fermeture des portes

Palette générale d'activités proposées

Les différentes activités proposées aux enfants lors des accueils sont :

Des activités dites "libres" comme, les jeux de construction, dessin et coloriage, jeux de société, jeux d'imitation (poupées, voitures, dinettes...), bibliothèque etc.

Il y a aussi des activités dirigées qui sont : les travaux manuels (peinture, modelage, fresques, masques...), les chants et comptines, l'expression corporelle (danse), et les jeux intérieurs, jeux extérieurs (motricité, jeux de ballon...)

Thème et les projets de l'année

Nous avons constaté un engouement face au phénomène « Harry Potter ». Après une enquête auprès des enfants l'enthousiasme était tel que nous avons pris la décision d'en faire le thème de l'année.

Il sera abordé sous différent angles :

-Audio-visuel

-Manuelle

-Jeux sportifs

-Lecture

-Magie

-Danse

C'est différents angles seront abordés tout au long de l'année par étape en respectant les tranches d'âges.

Pour les CP/CE1/CE2

Au vu de ces constats nous avons choisi de proposer aux enfants :

- L'apprentissage de chorégraphies, ce qui va les aider à mieux se repérer dans l'espace, apprendre à respecter les autres et s'exprimer grâce à la danse.
- L'écoute et l'apprentissage des histoires vont solliciter leurs mémoires, développer le langage et élargir leur univers.
- Des activités manuelles autour des histoires d'Harry Potter **et des mondes imaginaires**, cela va leur permettre de développer leur imaginaire mais également de manipuler du matériel, d'apprendre à partager et à ranger. Des fresques seront réalisées puis exposées en fin d'année.
- La création de costumes qui développera l'identification des personnages et l'investissement face au projet mais aussi la présentation aux parents en fin d'année leur permettra de se confronter aux regards des autres pour gagner confiance en soi.
- La création du personnage Harry Potter en légo qui permettra aux enfants de développer leur imaginaire, de faire travailler leur motricité fine, d'avoir le plaisir de créer des objets.

Pour les CM1/CM2

- Un atelier danse va leur permettre de développer leur motricité et de se repérer dans l'espace tout en étant plongé dans l'univers d'Harry Potter.
- Création d'une fresque murale
- La réalisation d'objets de décoration à partir d'objets de récupération (pots de yaourts, feuilles d'arbres, papier...) permettront aux enfants de développer leur imaginaire, de faire travailler leur motricité fine, d'avoir le plaisir de créer des objets et de les ramener à la maison.
- Des jeux sportifs seront quotidiennement proposés aux enfants, que ce soit des parcours de motricité, des jeux de coopérations et des jeux de cour classique (foot, balle américaine, statut musicale...) ils aideront les enfants à développer leur motricité, à apprendre à partager et à jouer ensemble. La coordination et les repères dans l'espace seront ainsi renforcés.
- La création de costumes libèrera leur créativité et la présentation aux parents en fin d'année leur permettra de se confronter aux regards des autres pour prendre confiance en soi.
- La création d'une maquette représentant le domaine de Poudlard ce qui développera la créativité, la motricité et de continuer à découvrir l'univers d'Harry Potter

Les ateliers mis en place seront proposés tout au long de l'année. Les enfants auront le choix de participer à l'atelier qu'il désire. De ce fait la prise d'initiative sera valorisée.

PROJETS TRANSVERSAUX ET TEMPS FORTS :

En plus des projets menés par les animateurs, des projets ponctuels sont proposés aux enfants :

Ces thèmes sont proposés aux enfants sous forme de jeux sur leurs écoles ainsi que qu'au centre de loisirs.

■ Droits de l'enfant et Education à l'Egalité Filles-garçons

Les Droits de l'enfant et Education à l'Egalité filles-garçons sera proposé sous forme d'atelier à l'école élémentaire Paul Langevin. Un atelier qui sera mené le midi par deux animateurs.

■ Semaine du handicap

C'est l'occasion de proposer aux enfants des ateliers ludiques de sensibilisation au handicap. Cette année sera proposé des mises en situations pour provoquer une prise de conscience de ce que peuvent vivre au quotidien les personnes atteintes de déficience physique et d'ouvrir la parole sur le sujet.

■ Education au développement durable

Afin de sensibiliser les enfants élémentaires sur la conjoncture actuelle de la planète. Il est important d'apprendre aux nouvelles générations de recycler leurs matériaux. C'est pour cela que nous allons travailler et proposer des activités avec des matières récupérées. La participation des parents sera demandée.

■ Les Lilas sur Sports

Il s'agit dans cette initiative de mettre en place des jeux et sports entre enfants sur les temps périscolaires (midi-soir-centre de loisirs). Cet évènement se déroule du lundi au vendredi avec les enfants qui fréquentent ces temps d'accueils.

Par conséquent, chaque établissement organise le même jour des ateliers sportifs autour des thèmes suivants : Jeux d'opposition, jeux de coopération, jeux d'adresse, relais, sensibilisation handisport.

■ Fête de fin d'année

C'est l'aboutissement du travail de l'année des équipes avec les enfants. Elles mettent en valeur les projets de l'année et permettent une rencontre festive avec les familles.

■ Le projet passerelle.

Organisé par les deux directeurs périscolaire et les animateurs.

Le projet passerelle a été mis en place pour faciliter le passage des enfants de la grande section au CP. Lors de la pause méridienne nous prévoyons un repas pour chaque enfant et une visite des locaux.

La passerelle est organisée au mois de juin sur une journée. Nous faisons passer les enfants par classe sur la pause méridienne en élémentaire accompagnés de l'animateur référent de la classe.

Les enfants de grande section partagent également un moment d'activité avec les enfants et les animateurs de la section élémentaire pendant ces deux temps.

■ ÉVALUATION

a) Réunion d'équipe

L'équipe d'animation se réunit tous les lundis et jeudis. Certains jeudis sont partagés avec le centre de loisirs pour organiser les vacances scolaires et faire les bilans des vacances.

Lors de ces réunions, l'équipe d'animations élabore le planning d'activité pour la semaine, prépare les ateliers, parle de l'organisation si besoin, aborde des sujets spécifiques, et prépare les fêtes de veille de vacances.

Les réunions permettent aussi de dialoguer, de donner diverses informations, et de se tenir au courant des moindres problèmes.

Une réunion mensuelle est organisée avec les directeurs périscolaires et leur coordinatrice afin de faire un point sur les difficultés rencontrées et les améliorations à apporter.

b) Bilan d'activité

Critères d'évaluation

Elle se fera tout au long de l'année, permettant ainsi à l'équipe d'intervenir à chaque instant pour apporter les changements nécessaires au bien-être des enfants. Les critères seront :

- La participation, la joie et l'engouement
- L'évolution des aptitudes acquises durant les activités (autonomie, motricité...)

Outils de suivi pour l'évaluation

- Le cahier de bord : différentes informations seront consignées sur ce cahier tout au long de l'année. Les informations recueillies affineront le bilan (chiffres des différents temps, présences animateurs).
- La communication (enfants/adultes) et l'observation seront également essentielles pour améliorer de manière constante les temps périscolaires. Nous instituerons des réunions d'équipe hebdomadaires afin de réguler le fonctionnement.
- Une réunion mensuelle est organisée avec les directeurs périscolaires et leur coordinateur afin de faire un point sur les difficultés rencontrées et les améliorations à apporter.
- Les réunions permettent de dialoguer, de donner diverses informations, et de se tenir au courant des moindres problèmes.

Outil de contrôle

- Le cahier d'émargement : nous permet de savoir avec qui les enfants sont partis, l'heure du départ et permet de formaliser le transfert de responsabilité de l'enfant.

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENFANCE

Pôle Périscolaire

PROTOCOLE RELATIF AUX MODALITÉS D'ACCUEIL
Accueil périscolaire maternelle Julie Daubié**CADRE GÉNÉRAL**

Le protocole défini ci-après s'applique pour l'accueil Julie Daubié pour l'année 2018-2019.

Il a pour objectif de **garantir un cadre d'accueil clair et sécurisant**, d'un point de vue physique et affectif, tant pour les enfants et leurs parents, que pour les professionnels.

Il a été établi par la directrice de l'accueil périscolaire, en lien avec son équipe et la coordinatrice maternelle, et validé par les responsables du Pôle périscolaire en décembre 2018.

Il répond **aux 2 orientations pédagogiques et de vigilance suivantes** :

1/ De manière générale, mettre en place une organisation physique et pédagogique du temps, éventuellement progressive sur l'année, qui permette :

- d'assurer aux enfants un temps de détente, dans des conditions conciliant le souci du bien-être et celui de la sécurité ; à cette fin le libre choix des enfants sera toujours privilégié, dans le respect des exigences de sécurité

- aux animateurs d'identifier précisément et aussi rapidement que possible chaque enfant pris en charge sur les temps d'accueil (et dans un second temps leurs parents).

* 1 référent pour chaque classe midi et soir

* Des jeux de connaissances sont organisés en début d'année

- aux enfants et leurs parents d'identifier précisément et aussi rapidement que possible les animateurs (trices)

* Un trombinoscope (animateurs) est affiché à l'entrée de la salle périscolaire

* Un badge nominatif est épinglé sur chaque animateur en début d'année

* Une réunion de présentation est organisée début septembre

- à chaque animateur.trice de savoir exactement, et à tout moment, quels sont les enfants sous sa responsabilité

* Une liste des participants est faite en début d'activité, pas de possibilité de changement car diverses activités sont proposées dans chaque lieu

- de prendre en compte la spécificité de l'accueil des enfants de première année de maternelle.

* Chaque enfant de petite section sort de la classe le midi avec une étiquette nominative autour du cou le premier mois

* Jusqu'à la Toussaint les petites sections sont rassemblées dans la salle périscolaire avec leurs référents

2/ Accorder une attention particulière à l'organisation spatiale et matérielle de l'entrée/sortie de manière à :

- Pouvoir filtrer visuellement les passages d'enfants ou d'adultes ; l'agent à l'accueil doit avoir une vue permanente sur l'entrée et la sortie, avec si besoin un double contrôle (*nécessité à évaluer en fonction de la configuration des locaux, de nombre d'enfants etc.*)

* Deux responsables périscolaires sont présentes dans le hall, une seule entrée visible par toutes les deux, le bouton d'ouverture de la porte n'est pas accessible aux enfants.

- Limiter autant que possible le « stationnement » d'adultes dans les locaux, a fortiori dans les halls ou lieux de passage servant également de salles d'activités

* Un affichage sera mis en place en direction des parents

- Vérifier que toute personne venant chercher un enfant a une autorisation écrite pour cela, et demander, lors du premier passage, une pièce officielle permettant d'attester de son identité

- Faire signer le registre de départ à toute personne venant chercher un ou plusieurs enfants, en précisant l'horaire exact (à raison d'une signature par enfant). (*A partir de quand l'enfant passe sous la responsabilité de l'adulte ayant signé le registre ?*)

- Toujours privilégier la sécurité des enfants aux demandes éventuelles de recherche d'un vêtement, d'un sac etc.

* les animateurs sont en binôme, un se détache afin d'aider les parents dans leur recherche

Une **attention particulière** est apportée au déroulé précis et à la clarification des responsabilités de chacun lors des **moments de transition**, dans lesquels les enjeux de sécurité sont d'autant plus importants.

PRÉSENTATION DES MODALITÉS SPÉCIFIQUES D'ACCUEIL

Ce protocole présente les modalités concrètes d'organisation permettant de répondre aux orientations précédentes. Il vient en complément du projet pédagogique de chaque accueil.

I - MATIN

A. Accueil et arrivée des enfants

- 3 animateurs

B. Organisation du temps et déplacements des enfants

Dans les ateliers : jeux calmes, bibliothèque dans le 2eme préau de Paul Langevin

Aux toilettes : les enfants sont envoyés dans le bloc sanitaire attenant au 2eme préau

C. Restitution des enfants

-les enfants sont envoyés à 8h30 dans la cour rejoindre les instituteurs.

II - PAUSE MÉRIDIANNE

A. Accueil et arrivée des enfants

- Les enfants sont récupérés par leurs animateurs à 11h20 afin que le 1^{er} service soit à table quand les portes ouvrent aux parents
8 animateurs prennent en charge les enfants qui mangent au premier service, l'autre partie est rassemblée dans la cour avec 8 autres animateurs.

B. Organisation du temps

- Le 2^{ème} service, reste à l'intérieur ou dans la cour et nous leur proposons les activités.
- 11h50 début des activités en salle périscolaire, cour, préau
12h25 arrêt des activités rangement /passage aux toilettes.

C. Déplacement des enfants :

Dans le réfectoire : 4 boxes

Dans les ateliers : les enfants ne changent pas d'atelier le midi

Aux toilettes : 1 animateur emmène les enfants aux toilettes

D. Restitution des enfants

À 13h30 les enfants sont dirigés dans la cour avec leurs animateurs en attendant le relai des enseignants. En cas de pluie, ils sont tous dirigés vers les préau.

III - SOIR

A. Accueil et arrivée des enfants

- les animateurs récupèrent les enfants dans leurs classes (1 référent par classe)
- passage aux toilettes / lavage de mains
- installation au réfectoire avant l'ouverture des portes

B. Organisation du temps

- les enfants s'installent, ils sont enregistrés dans la tablette et les animateurs les comptent
- les animateurs s'assoient avec eux
- fin du goûter vers 17h, puis rassemblement dans préau afin de leur présenter les activités.
- jeux de constructions

-2 ateliers jeux collectifs /danse

C. Déplacements des enfants

Dans les ateliers : pas de déplacement, chaque atelier possède un panel de jeux important à offrir aux enfants.

Aux toilettes : les animateurs accompagnent les enfants aux toilettes

D. Restitution des enfants :

Ouverture aux familles : 17h15

- la porte est fermée. La directrice périscolaire ouvre à chaque parent
- Signature du cahier d'émergence / vérification des autorisations et contrôle d'identité en cas de doute